

Direct entreprises

Les grandes sagas industrielles

**Modane**

## Projet de carrières : la méfiance se structure

Partie d'un petit groupe d'habitants, la réaction à l'éventuelle création d'une zone spéciale de carrière a rassemblé 300 personnes, lundi à la salle des fêtes.

**Frédéric THIERS** - 01 déc. 2022 à 16:09 | mis à jour le 13 déc. 2022 à 11:34 - Temps de lecture : 3 min



Cinq personnes à l'origine de la mobilisation : Gérald Excoffon, Noémie Charrier, Agathe Bermond, Frédérique Buisson, Gérald Excoffon. Photo Le DL /F.T.

Commencera-t-on à exploiter des carrières de gypse en Haute-Maurienne Vanoise en 2025 ? C'est possible, à en croire le calendrier tiré de la consultation d' [un long dossier, disponible sur le site de l'Autorité environnementale](#) (AE). L'affaire a démarré en mars 2022, lorsque l'AE a fait savoir qu'il n'était pas question d'un simple « examen au cas par cas » de la demande formulée par le ministère de la Transition écologique : une vraie « évaluation environnementale » est nécessaire.

Il s'agit de créer une « zone spéciale de carrières » (ZSC). Dans une ZSC, avec des formalités réduites, on peut procéder à des sondages et recherches sans l'autorisation des propriétaires de terrains, et délivrer des autorisations d'exploiter. En Maurienne, le dossier de l'extension de la carrière Sogyma, à Saint-Jean-de-Maurienne, est déjà bien avancé, mais l'ouverture possible de carrières en Maurienne est une relative nouveauté.

Alors que même les élus n'avaient qu'une vision très ténue de la chose, et très peu d'informations officielles, cette perspective a alerté un groupe de personnes qui n'a pas tardé à en mobiliser beaucoup d'autres. « Pour la première réunion au Bourget il y a quinze jours, nous avons seulement fait fonctionner notre carnet d'adresses », expliquent Agathe Bermond, Frédérique Buisson, Noémie Charrier, Grégory Courtin et Gérard Excoffon. La salle fut pleine, et c'était encore le cas, lundi soir à Modane, avec environ 300 personnes dans la salle Fabrice-Melquiot.

***Plus d'un siècle d'exploitation envisagé***

Pour l'immense majorité d'entre elles, pas question de laisser faire. Mais laisser faire quoi ? Les cinq animateurs de la réunion résument le document qu'ils ont déniché : 627 hectares concernés, dont 200 destinés à l'extraction, le reste pour ce qui va avec (routes, clôtures, etc.). Un chiffre étonne et inquiète : les projets d'exploitation pourraient être échelonnés jusqu'en l'an 2140. Dans près de 120 ans !

Où donc ? Un quadrilatère entre Modane et La Norma, affleurant la station, et une vaste zone patatoïde de Bramans à Sollières. Au milieu, de multiples zones de protection de la faune et de la flore, et une zone Natura 2000. En théorie, cela n'empêche rien : le gypse et l'anhydrite, qui font l'objet de la ZSC, figurent au schéma des carrières comme matériaux stratégiques, ce qui prime sur à peu près tout.

L'exploitation est-elle compatible avec l'activité touristique en Haute-Maurienne Vanoise ? Non, estiment tous ceux qui se sont exprimés lundi soir, reprochant aussi aux élus de n'avoir pas fait grand-chose dans ce dossier. « Les inquiétudes sont légitimes », relève néanmoins Nathalie Furbeyre, maire adjointe de Val-Cenis et conseillère départementale. « Ça n'est pas notre projet », rappelle Jean-Claude Raffin, maire de Modane, qui promet de défendre le territoire, ce qui passe par un travail avec les services de l'État, puisque la décision appartient à ce dernier. « Il ne faut pas de guerre entre la population et les élus », insiste Gilles Margueron, maire de Villarodin-Bourget, qui craint que les nuisances reconnues par les documents disponibles ne soient très minimisées.

La réunion publique de lundi soir a eu certainement le mérite de commencer à combler un fossé qui semblait se creuser entre citoyens et élus. Avant une « concertation préalable » que beaucoup

considèrent comme décisive.

---

### A lire aussi

- **Non aux carrières, oui aux accès du Lyon-Turin en Maurienne**
  - **L'État doit retirer le projet de zone spéciale de carrières en Maurienne demande l'intercommunalité**
  - **Plus de 10 000 signatures contre la zone spéciale de carrières de gypse en Maurienne**
- 

## ■ Les prochaines étapes

Le projet de ZSC doit faire l'objet d'une "concertation préalable" menée sous l'égide de la commission nationale du débat public. Celle-ci a nommé deux garants. Ils ne traitent pas du fond du dossier, mais s'assurent de la qualité de cette concertation, qui devrait durer plusieurs semaines à compter du début d'année.

À l'issue de cette concertation, les garants ont un mois pour rendre un rapport. Le préfet décide ensuite de soumettre, ou pas, le dossier à une évaluation environnementale. Celle-ci prendrait un an. Après seulement peut intervenir l'enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique, qui suppose un examen par le Conseil d'État. La DUP pourrait intervenir au plus tôt fin 2024, « c'est demain », estiment les connaisseurs du dossier. En théorie, des permis d'exploitation pourraient être délivrés dès 2025.

Economie

BTP et chantiers

